

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

7 mai 2025

et qu'elle a été faite le

7 mai 2025

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 33

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 15

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_05_093

Objet :

Suppression d'un poste dans le cadre
d'emploi des adjoints territoriaux
d'animations à temps non-complet à
raison de 31,49h hebdomadaire et
création d'un poste dans le cadre
d'emploi des adjoints territoriaux
d'animations à temps complet suite
aux besoins de la rentrée scolaire
2025-2026 (augmentation de la
durée hebdomadaire)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 15 mai 2025

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Jérôme FASSETNET.

**Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-
Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme
Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Evans : M.
François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M.
Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, Mme Sophie
NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIEN La Barre : M. Philippe
GIMBERT Louvatange : M. Jérôme FASSETNET Montmirey-la-
Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin
DAUNE Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-
Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas
JOLY, Mme Michèle BOUCARD Our : M. Segundo ALFONSO
Pagney : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET
Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA
Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Yves
COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel
BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M.
Stéphane ECARNOT**

Suppléés :

**Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER
Etrepigny : M. Laurent CHENU Fraisans : M. Hubert BACOT,
M. Dominique JOLY La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT
Monteplain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Olivier DEMANDRE,
Mme Lucette NAEGELLEN Ougney : M. Cédric IVANES
Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT
Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe
SMAGGHE Serre les Moulières : M. Claude TERON Vitreux : M.
Alain GOMOT**

Secrétaire de séance : M. Antony BOURCET

Procurations de vote :

**Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Isabelle
GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Olivier DEMANDRE
(ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), Mme
Séverine MARANO (RANCHOT)**

**Mandataires : M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Segundo
ALFONSO (OUR), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Michèle
BOUCARD (ORCHAMPS), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE)**

***Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h13 et
le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.***

**SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS
TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET A RAISON DE 31,49H
HEBDOMADAIRE ET CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS COMPLET SUITE AUX
BESOINS DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025-2026 (AUGMENTATION DE LA
DUREE HEBDOMADAIRE)**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2023_11_144 du 16 novembre 2023 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,49h ;

Considérant que pour les besoins du service pour la rentrée 2025-2026, il convient **d'augmenter** la durée hebdomadaire du planning de l'agent ;

Considérant que cette modification de temps de travail excède 10 % du temps de travail initial, et que le poste passe d'un temps non-complet à un temps complet, il convient de supprimer et de créer ce poste dans le cadre des adjoints territoriaux d'animations comme suit :

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,49h : augmentation de la durée hebdomadaire à raison de 35,00h.

Considérant l'acceptation de l'agent ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 5 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 mai 2025 ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;**
- **Supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,49h ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0